

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC,
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Thierry DEGLON à Benoit GENEIX
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s : Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**DÉCISIONS MODIFICATIVES
PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET SUR LE BUDGET ANNEXE
DÉCHETS MÉNAGERS**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et certains ajustements budgétaires de fin d'année de manière à bien préfigurer du compte administratif de l'exercice :

Budget Principal :

Concernant la section de fonctionnement, elle s'équilibre à budget constant.

En recettes, il est notamment opéré une correction d'imputation budgétaire touchant au volet fiscal du produit de taxe d'habitation en lien avec le dégrèvement prévu par le législateur à compter de 2018.

En dépenses, au-delà des traditionnels ajustements de fin d'année, il est notamment abondé l'article relatif aux études compte tenu des réflexions en cours. A contrario, il peut être prélevé sur la prévision budgétaire liée à l'entretien de bâtiments.

Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
60222/2000	011	produits d'entretien	1500,00
60631/4132	011	fournitures d'entretien	5500,00
60632/0201	011	fournitures de petit équipement	-5000,00
60632/0203	011	fournitures de petit équipement	-1900,00
60632/021	011	fournitures de petit équipement	-1000,00
60632/4132	011	fournitures de petit équipement	-2000,00
6067/2111	011	fournitures scolaires	1500,00
6067/2122	011	fournitures scolaires	1800,00
6067/2123	011	fournitures scolaires	1500,00
6122/0200	011	crédit-bail mobilier	8500,00
615221/0100	011	entretien bâtiments publics	-100000,00
615232/90121	011	entretien réseaux	-20000,00
6161/0200	011	assurance multirisques	350,00
6168/0200	011	autres assurances	100,00
617/81100	011	études et recherches	60000,00
617/8342	011	études et recherches	60000,00
6251/42103	011	voyages et déplacements	500,00
6251/42104	011	voyages et déplacements	500,00
6256/0201	011	frais de mission	2500,00
6262/0201	011	frais de télécommunication	2500,00
6262/0230	011	frais de télécommunication	1500,00
6283/0204	011	nettoyage de locaux	2000,00
6355/6413	011	taxes et impôts sur véhicules	1500,00
6541/2511	65	créances admises en non valeurs	-1000,00
6542/2511	65	créances éteintes	1000,00
657341/2564	65	contribution communes membres-aide à scolarité (CCMT)	7500,00
657341/81114	65	contribution communes membres-SPANC (CCMT)	2500,00
022	022	dépenses imprévues	-31850,00
TOTAL DEPENSES			0,00
73111/0103	73	taxes foncières et d'habitation (fiscalité des ménages)	1328346,00
74835/0103	74	attributions compensatrices au titre de la TH	-1328346,00
TOTAL RECETTES			0,00

Concernant la section d'investissement, la section s'équilibre à -257 500€.

Les crédits ouverts en matière de « frais de recherche et développement » sont abondés du fait des engagements budgétaires liés au PIG et au PLH. A contrario, l'enveloppe budgétaire 2018 liée au programme de rénovation du barrage d'Aubusson peut être minorée (cf délibération ouvrant l'autorisation de programme) ; concomitamment, l'enveloppe FCTVA peut être réduite et l'emprunt d'équilibre est ramené à 1 580 000€.

Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
13241/op0132/8342	13	annulation titre d'investissement 2017	2500,00
2032/op0202/8342	20	frais de recherche et développement (PIG - PLH)	170000,00
23131/op0206/9523	23	aménagement barrage d'Aubusson	-430000,00
TOTAL DEPENSES			-257500,00
10222/op0001/0200	10	FCTVA	-50000,00
10222/op0001/9523	10	FCTVA	-200000,00
1641/op0206/9523	16	emprunt	-7500,00
TOTAL RECETTES			-257500,00

Budget des Déchets Ménagers :

Concernant la section de fonctionnement, elle s'équilibre à 30 000€,

En recettes, le niveau de remboursement des dépenses de personnel peut être abondé.

En dépenses, au-delà des traditionnels ajustements de fin d'année, il est notamment prévu certaines « reventilations » au niveau du chapitre 012. Quant aux charges à caractère général, elles sont notamment impactées par la conjoncture défavorable pesant sur les carburants.

Article	Chapitre	Désignation	Montant
60622/81210	011	carburants	18000,00
6064/81251	011	fournitures administratives	300,00
6068/81300	011	autres fournitures	-7000,00
6078/81300	011	autres achats de marchandises	1000,00
6135/81253	011	locations mobilières	800,00
6135/81254	011	locations mobilières	800,00
61521/81251	011	entretien terrains	3500,00
61521/81291	011	entretien terrains	3000,00
615221/81252	011	entretien bâtiments publics	3000,00
61551/81210	011	matériel roulant	-15000,00
617/81210	011	études et recherches	10000,00
6261/81300	011	frais d'affranchissement	3000,00
6218/81210	012	autre personnel extérieur	20000,00
6218/81252	012	autre personnel extérieur	12000,00
64131/81212	012	rémunérations	15000,00
64131/81254	012	rémunérations	20000,00
64162/81254	012	emplois d'avenir	15000,00
64168/81210	012	autres emplois d'insertion	-64000,00
6451/81252	012	cotisations URSSAF	10000,00
6453/81254	012	cotisations caisses de retraite	20000,00
6474/81200	012	versement aux autres œuvres sociales	850,00
6488/81200	012	autres charges de personnel	-10000,00
6541/81200	65	créances admises en non valeurs	900,00
6542/81211	65	créances éteintes	-500,00
6542/81251	65	créances éteintes	-400,00
6718/81271	67	autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	3000,00
022/81200	022	dépenses imprévues	-33250,00
TOTAL DEPENSES			30000,00
6419/81251	013	remboursements sur rémunérations du personnel	30000,00
TOTAL RECETTES			30000,00

Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre à - 50 000€,

Les crédits ouverts en matière d'achat d'équipements peuvent être réduits. Parallèlement, en recettes, l'emprunt d'équilibre peut être minoré (-50 000€) pour s'établir à 100 000€.

Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
2031/op0002/81254	20	frais d'études	-10000,00
21571/op0002/81200	21	matériel roulant	-95000,00
2183/op0002/81300	21	matériel informatique	-15000,00
238/op0002/81210	23	avances versées sur commandes immos corporelles	70000,00
TOTAL DEPENSES			-50000,00
1641/op0002/81210	16	emprunt	-50000,00
TOTAL RECETTES			-50000,00

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20181108-20181108_02-DE
Regu le 15/11/2018